

**Séance du 09 décembre 2022**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**09-12-2022-06**

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

**OBJET : VENTE DE LA PARCELLE BH 63 A LA SOCIETE ATC FRANCE**

La commune de Mont a autorisé en 2020 l'installation d'une antenne de relai de télécommunication sur une parcelle communale sur la route départementale 817. Porteur du projet et locataire du bail de location de la parcelle jusqu'en avril 2021, Orange a cédé ce bail à ATC France, acteur majeur des infrastructures de télécommunication en France.

Dans le cadre de son plan d'investissement à long terme, ATC France propose aux collectivités l'acquisition des terrains sur lesquels les pylônes sont édifiés.

Sollicitée à de nombreuses reprises, la commune a reçu après négociation une offre d'ATC France d'un montant de vingt-six mille euros et sept cent quatre-vingt euros la parcelle BH63 d'une superficie de 164 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

**AUTORISE** le ventre de la parcelle BH 63 à la société ATC France pour un montant de vingt-six mille euros et sept cent quatre-vingt euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et actes se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ